

**Lundi 7 juillet 2025**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 juillet 2025 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Est absent** Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

**Sont aussi présentes** Mesdames Louise St-Pierre, greffière et France Boucher, trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2025-07-272**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-07-273**

#### **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 JUIN 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 16 JUIN 2025 ET DU 23 JUIN 2025 AINSI QUE DES COMPTES RENDUS DES OUVERTURES DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR L'AVENUE GILLES-PICARD TENUE LE 9 JUIN 2025 ET POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU CENTRE SOCIOCULTUREL TENUE LE 2 JUILLET 2025.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 2 juin 2025 et des séances extraordinaires du conseil du 16 juin 2025 et du 23 juin 2025 ainsi que des comptes rendus des ouvertures des soumissions pour la vente de terrains résidentiels sur l'avenue Gilles-Picard tenue le 9 juin 2025 et pour l'entretien général du Centre socioculturel tenue le 2 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-274

---

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 30 JUIN 2025.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 juin 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 466 895,42 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 466 895,42 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-275

---

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 30 JUIN 2025.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 juin 2025, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 538 927,95 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-276

---

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JUIN 2025.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en juin 2025, pages 1 à 94, pour un montant de 451 860,20 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-277

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 30 juin 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-278

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 JUIN 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 25-25, 26-25 et 27-25 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-279

**ANALYSE DU PROJET D'AFFICHAGE DE 9491-9115 QUÉBEC INC. (HÔTEL VICTORIA) EN REGARD DU 535, AVENUE DE LA GARE DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par 9491-9115 Québec inc., représentée par Madame Hélène McKoy, pour la propriété située au 535, avenue de la Gare en regard d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que la demande vise à installer des enseignes en bois de 4 pieds par 8 pieds sur trois façades du bloc de béton localisé en face du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 27-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet d'affichage tel que présenté par 9491-9115 Québec inc. pour la propriété située au 535, avenue de la Gare.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-280

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 20 JUILLET 2025 AU 20 JANVIER 2026.**

---

CONSIDÉRANT les articles 56, 57 et 100.1 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de nommer Madame Josée Chouinard, conseillère à titre de mairesse suppléante, pour la période du 20 juillet 2025 au 20 janvier 2026 inclusivement et que la mairesse suppléante de la Ville de Saint-Pascal soit désignée par l'adoption de la présente, substitut de Madame la mairesse de la Ville de Saint-Pascal à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir de la mairesse ou de vacances dans la charge de maire, Madame Josée Chouinard, mairesse suppléante en fonction et membre du conseil est autorisée à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la Ville avec la trésorière ou l'assistante-trésorière.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-281

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 416-2025 CRÉANT LA COMMISSION DES FINANCES DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil peut nommer des commissions permanentes pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques et pour l'administration des affaires qu'il peut leur confier;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de créer une commission municipale des finances;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 23 juin 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le règlement numéro 416-2025 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements).**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-282

**AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 1 À 2646-1871 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND) EN REGARD DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-201 de ce conseil octroyant le contrat pour la reconstruction des terrains de tennis à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 411 233,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 1 émise par Monsieur Gabriel Proulx, technicien en génie civil de Stantec Experts-conseils ltée en date du 23 juin 2025 approuvant le paiement de la demande produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 50 563,24 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 50 563,24 \$ incluant les taxes à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) et une retenue de garantie de 10 %, conditionnellement à la réception par la Ville des originaux du cautionnement d'exécution et du cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-283

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU CENTRE SOCIOCULTUREL.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-80 de ce conseil procédant au rejet des soumissions reçues pour l'entretien général et le service à la clientèle du Centre socioculturel pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2027 en raison de l'écart important entre l'estimation du coût du contrat et les montants soumis;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du contrat pour l'entretien général seulement du Centre socioculturel produite par le directeur du Service des loisirs pour la période du 11 août 2025 au 10 août 2026 avec possibilité de prolongation pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le choix du processus de l'invitation à soumissionner comme mode d'attribution du contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel et la détermination des fournisseurs à inviter, tel qu'il appert d'une note de service de la directrice générale par intérim datée du 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises en juin 2025 auprès de trois fournisseurs afin de nous soumettre des taux horaires pour l'entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août 2025 au 10 août 2026 avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 2 juillet 2025 d'octroyer le contrat à Nettoy-Pro au montant estimé de 42 494,76 \$ incluant les taxes pour la période du 11 août 2025 au 10 août 2026 avec possibilité d'une année supplémentaire au montant estimé de 45 990 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier la liste des fournisseurs à inviter à soumissionner préparée par Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim en date du 3 juin 2025;
- d'octroyer le contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août 2025 au 10 août 2026 à Nettoy-Pro au montant estimé de 42 494,76 \$ incluant les taxes avec possibilité de prolongation pour une année supplémentaire, le tout conformément au devis et aux documents de soumission.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-07-284**

---

**MISE EN VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR L'AVENUE GILLES-PICARD.**

---

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de deux terrains vacants situés sur l'avenue Gilles-Picard, soient les lots numéros 6 664 341 et 6 664 342 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville a mis en vente lesdits terrains par appel d'offres public le 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre d'achat n'a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite toujours vendre lesdits terrains;

CONSIDÉRANT que l'article 28, alinéa 1.0.1, de la Loi sur les cités et villes prévoit l'obligation pour une municipalité de vendre ses biens à titre onéreux;

CONSIDÉRANT les conditions de vente des terrains résidentiels de l'avenue Gilles-Picard soumises aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'autoriser la vente des lots numéros 6 664 341 et 6 664 342 du cadastre du Québec situés sur l'avenue Gilles-Picard par appel d'offres public conformément aux conditions de vente établies dans le document soumis aux membres du conseil;
- de fixer la mise à prix minimale à 14 850,60 \$ pour la vente du lot numéro 6 664 341 et à 15 009,60 \$ pour la vente du lot numéro 6 664 342.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-285

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION DE BAIL AVEC LE CENTRE ACCUEIL-PARTAGE DU KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT la convention de bail liant la Ville et le Centre Accueil-Partage du Kamouraska pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2026 pour des locaux à l'Espace communautaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le Centre Accueil-Partage du Kamouraska d'occuper les locaux laissés vacants suite au départ de la Maison de la famille du Kamouraska;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un avenant à la convention de bail existant pour y inclure une superficie supplémentaire de 2 011 pi<sup>2</sup> à la superficie déjà louée par l'organisme;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant à la convention de bail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'avenant à la convention de bail à intervenir entre la Ville et le Centre Accueil-Partage du Kamouraska pour des locaux supplémentaires au rez-de-chaussée de l'Espace communautaire pour la période du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 mars 2026;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant à la convention de bail.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-286

**PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME D'ENTENTE EN PATRIMOINE POUR L'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE.**

---

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a ouvert un appel de projets pour un Programme d'entente en patrimoine (PEP);

CONSIDÉRANT que le volet 4 de ce programme vise la préservation et la restauration de biens mobiliers et immobiliers d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que le programme est financé à 60 % par le MCC et à 40 % par les municipalités qui souhaitent y participer et qu'il sera géré par la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'invitation de la MRC de Kamouraska lancée aux municipalités à soumettre leur intérêt à participer au programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que :

- la Ville de Saint-Pascal informe la MRC de Kamouraska de son intérêt à participer au volet 4 du Programme d'entente en patrimoine et qu'elle prévoit réserver un budget annuel de 30 000 \$ pendant trois ans;

- la Ville souhaite rendre l'ensemble des bâtiments patrimoniaux inventoriés sur son territoire admissibles au programme;
- cette résolution est conditionnelle à ce que la demande de participation au Programme d'entente en patrimoine de la MRC de Kamouraska soit acceptée par le ministère de la Culture et des Communications.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-07-287**

---

**EMBAUCHE DE MADAME GINETTE THÉRIAULT À TITRE DE  
CONCIERGE POUR DIVERS IMMEUBLES ET LOCAUX DE LA VILLE.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien ménager de l'hôtel de ville, du Camp Richelieu, de la gare et des locaux du bureau d'information touristique;

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de travail de Madame Ginette Thériault le 31 juillet 2025 pour l'entretien ménager de ces divers locaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Madame Ginette Thériault à renouveler son contrat;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil pour l'embauche de Madame Ginette Thériault à titre de concierge;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'embaucher Madame Ginette Thériault à titre de concierge pour la période du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 juillet 2026 selon les modalités prévues au contrat de travail et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-07-288**

---

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU SYMPOSIUM DE  
PEINTURE DU KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT la tenue de la 30<sup>e</sup> édition du Symposium de peinture du Kamouraska à la Place de l'Expo du 14 au 19 juillet 2025;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Ville par le Symposium de peinture du Kamouraska afin de contribuer financièrement à la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal d'encourager la tenue de cet événement à Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 500 \$ au Symposium de peinture du Kamouraska.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-289

**AUTORISATION DE FERMER L'AVENUE MARTIN DANS LE CADRE DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.**

---

CONSIDÉRANT la tenue de la 22<sup>e</sup> édition du Festival Bonjour la visite du 31 juillet au 3 août 2025;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 28 mai 2025 du comité organisateur du Festival Bonjour la visite sollicitant l'autorisation de la Ville pour fermer l'avenue Martin pendant la tenue du Festival;

CONSIDÉRANT la volonté du comité organisateur d'éviter la circulation des automobilistes parmi les spectateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser la fermeture de l'avenue Martin, entre la rue Hudon et la sortie est de l'école secondaire Chanoine-Beudet, à compter du jeudi 31 juillet dès 12 h jusqu'au dimanche soir 3 août 2025 à minuit, conditionnellement à la mise en place d'une signalisation adéquate.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-290

**DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AU 5 À 7 DE MOISSON KAMOURASKA LE 10 JUILLET 2025 À LA POCATIÈRE.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 16 juin 2025 de Moisson Kamouraska invitant la Ville à participer au lancement du nouvel outil conçu pour sensibiliser petits et grands à l'aide alimentaire, à la lutte contre le gaspillage et à l'importance de la solidarité sous la forme d'un 5 à 7 le 10 juillet 2025 à La Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère pour représenter la Ville au 5 à 7 de Moisson Kamouraska le 10 juillet 2025 à La Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-291

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU COUP D'ENVOI DU FESTIVAL ARCHIPEL LE 11 JUILLET 2025 À KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance du Centre d'art de Kamouraska invitant la Ville à assister au coup d'envoi du Festival Archipel qui se tiendra le 11 juillet 2025 au Centre d'art de Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner Mesdames Solange Morneau, mairesse et Céline Langlais, conseillère ainsi que Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville au coup d'envoi du Festival Archipel qui se tiendra le 11 juillet 2025 à Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-292

---

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU VERNISSAGE DE L'EXPOSITION JEAN GLADU LE 21 JUILLET 2025 À SAINT-GERMAIN-DE-KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 19 juin 2025 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska et de la Société des Cabourons du Kamouraska invitant la Ville à participer au vernissage de l'exposition Jean Gladu le 21 juillet 2025 à Saint-Germain-de-Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de désigner Mesdames Céline Langlais et Isabelle Chouinard, conseillères pour représenter la Ville au vernissage de l'exposition Jean Gladu le 21 juillet 2025 à Saint-Germain-de-Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-293

---

**INSCRIPTION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONGRÈS DE LA FQM DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2025 À QUÉBEC.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de la Fédération québécoise des municipalités invitant la Ville à participer au congrès de l'organisme qui se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de Madame Solange Morneau, mairesse au congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2025 à Québec au coût total de 1 148,60 \$ incluant les taxes et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-07-294

---

**INSCRIPTION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU DÉFI DE L'ARC-EN-CIEL LE 27 SEPTEMBRE 2025 À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de l'Arc-en-ciel du coeur du Kamouraska invitant la Ville à participer au Défi de l'Arc-en-ciel (marche et course en sentier) qui se tiendra le 27 septembre 2025 à Saint-Onésime-d'Ixworth;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de désigner Madame Josée Chouinard, conseillère et Monsieur Francis Ouellet, conseiller pour représenter la Ville au Défi de l'Arc-en-ciel le 27 septembre 2025 à Saint-Onésime-d'Ixworth et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription au montant de 70 \$ incluant les taxes à l'Arc-en-ciel du coeur du Kamouraska ainsi que le remboursement aux élus des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-07-295 PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

Aucune question.

**2025-07-296 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 35.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière